



Compte-rendu du CTE du 16 février 2018

Carte des emplois : évolution des créations et suppressions d'ETP 2018

Le tableau présenté en CTE fait apparaître

- 10 suppressions de postes dont 8 postes de titulaires (dont un poste à 60%) et 2 postes de contractuels.
- 5 créations de postes dont 3 à 50% en CDD pour les DR d'Orléans, de Dijon, de Nantes

En 2017, la secrétaire générale a expliqué que l'Onisep a travaillé sur la filière gestionnaire en prenant en compte l'activité en DR : 4 personnels administratifs gestionnaires ont vu ainsi leur emploi supprimé en DR.

Suite à l'attribution du marché de diffusion à un prestataire extérieur au dernier trimestre 2017, les personnels administratifs titulaires, soit 4 postes de chargés de diffusion d'Aix, de Strasbourg, de Nantes, de Martinique, voient aujourd'hui leur emploi supprimé au 1er septembre 2018. Ils vont bénéficier de mesure de carte scolaire, comme cela a été le cas pour les gestionnaires en 2017.

Etant donné la polyvalence des chargés de diffusion dans le réseau, Madame Goncet explique que, pour compenser ces départs, 3 postes à 50% sont créés. Avec un point de vigilance pour la DR d'Aix Marseille. L'Onisep cherchant à adapter les postes aux évolutions de l'activité pour rendre toujours le même service au client, à l'usager. L'objectif étant de préserver la production.

Les représentants du personnel FSU ont dénoncé ces suppressions de postes, un choix d'autant plus incompréhensible et choquant que l'Onisep va à l'encontre de l'objectif fixé par la tutelle de rendre, en 2018, 3 postes "seulement". La FSU se demande si l'Onisep n'anticipe pas sur le plan de départs des fonctionnaires annoncé par le gouvernement. Quant à la « préservation » de la production, la FSU fait remarquer que tous les postes aux éditions à Lognes n'ont pas été remplacés.

La FSU a demandé à la direction des explications sur les choix qui ont dicté la suppression des postes de 4 chargés de diffusion (3 ADJAENES, 1 SAENES), d'assistant-e-chargé(e) de PAO à la DR d'Orléans (100%), et des postes à Lognes d'assistant-e à l'audiovisuel (titulaire à 60%), de chargée de communication (CDD), de chargé-e des instances (SAENES).

La FSU a rappelé que ces suppressions de postes vont inévitablement accroître la charge de travail des personnels en DR qui vont devoir assurer ici ou là les fonctions documentaires, d'accueil physique et téléphonique ou encore de maintenance que remplissent les chargés de diffusion en DR. La FSU a rappelé que les activités externalisées concernent le "colissage" et l'acheminement. Or la diffusion c'est aussi la préparation, le contrôle, la gestion des retours en cas de problème au plus près des usagers.

Après les gestionnaires l'an dernier, c'est au tour des chargés de diffusion d'être remerciés et concernés par les mesures de carte scolaire. La FSU a dénoncé ces arbitrages et a demandé quelle sera la 3ème variable d'ajustement en 2019. La direction a expliqué que ces décisions ont été prises en concertation avec les DR et DRA qui ont discuté avec les équipes. Cette carte des emplois prendrait en compte les besoins des DR.

La FSU a fait part de son scepticisme. En effet, certains des collègues concernés sont des collègues qui ont 18 ans d'ancienneté, qui sont à 2 ans de la retraite, qui ont fait des demandes de mutation en 2017. La concertation s'apparente plutôt à une politique opportuniste. La FSU s'étonne par ailleurs que lors du groupe de travail sur le RIFSEEP, qui a donné lieu à une réflexion sur la cartographie des emplois de l'Onisep, il n'y a pas eu d'alerte sur le poste de chargé de diffusion. Les arguments avancés par la direction de l'Onisep sont d'autant plus inacceptables qu'à Strasbourg la suppression du poste de chargé de diffusion concerne un collègue en congé longue maladie.

Les représentants de la FSU ont dénoncé les suppressions de postes des personnels partis en disponibilité ou en détachement. Ces choix sont une atteinte directe aux droits des fonctionnaires et donnent un très mauvais signal aux responsables qui ne vont plus accepter ni disponibilité, ni détachement au risque de perdre un poste. L'administration fait valoir que ces suppressions de poste, suite à une disponibilité ou un détachement, seraient possibles parce que les ADJAENES sont des personnels académiques ! La FSU tire la conclusion que la 3ème variable d'ajustement en 2019 concernerait les personnels administratifs académiques.

Comme au CTE de décembre, la FSU a de nouveau demandé qui assurera à l'avenir les fonctions d'assistant-e et les fonctions techniques pour le service audiovisuel alors que ce service ne compte que 4 personnes dont une apprentie. Une réorganisation interne serait actuellement étudiée par le secrétariat général avec la cheffe de service concernant les activités sur le budget. La FSU a demandé si l'assistant-e était prévenue que son poste était supprimé. La responsable RH a confirmé.

Concernant le poste de chargée de communication (CDD) supprimé, la FSU fait remarquer qu'il s'agit d'un poste technique essentiel pour le bon fonctionnement de l'intranet, de ses espaces collaboratifs utiles dans le réseau. Or depuis la démission de cette collègue, les bugs successifs, de mises à jour du trombinoscope, de l'annuaire hiérarchique, empêchent une utilisation optimale de l'Intranet. Une réflexion avec les informaticiens, des techniciens de l'Onisep est engagée.

La FSU fait remarquer qu'en amont de ces suppressions de postes, il convient de définir une véritable gestion prévisionnelle des emplois et des compétences. Les collègues concernés par des suppressions de postes pourraient ainsi bénéficier de formations afin de changer d'activité et de pouvoir se positionner sur des fonctions prioritaires pour l'Onisep. La définition d'une GPEC à l'Onisep apparaît comme une chimère : toujours rappelée et toujours reportée.

Concernant les 3 créations de postes à Orléans, Dijon ou Nantes, la FSU déplore que les profils ne soient pas définis, que 2 sur 3 sont pour des contractuels à 50%. Elle demande si ces personnes seront rémunérées comme des catégories C à 50%. Les DR vont-ils trouver des candidats ?

La FSU demande que la création du poste à IEO (100%) soit profilée pour un psychologue de l'Education nationale à un moment où l'Onisep est sollicité pour appuyer le Plan Etudiant et probablement la réforme du bac.

La FSU s'étonne par ailleurs de la disparition sur cette carte des emplois 2018 d'un poste de chargé-e de mutualisation alors que, dans le même temps, un poste de directeur de cabinet apparaît pour la direction.

La direction déclare, en séance, vouloir maintenir le recrutement de chargé-e de mutualisation et recruter un autre profil pour soutenir les activités du directeur et de la directrice-adjointe.

La FSU ne comprend pas ce recrutement vu que cette fonction d'appui des activités du directeur et de la directrice-adjointe pourrait être mutualisée avec les activités des chefs de départements notamment pour ce qui concerne la représentation officielle de l'Onisep dans différents comités de pilotage ou instances.

Pour la direction de l'Onisep, le seul moyen d'équilibrer le budget de l'établissement passe par la maîtrise de la masse salariale. (M. Quéré invoquant la hausse du fait de l'évolution du point avec profil à définir d'indice, du PPCR, du Sauvadet, du glissement vieillesse technicité !)

Pour la FSU ces mesures doivent être compensées financièrement par la tutelle et non par des suppressions de postes.

Proposition de calendrier de fermeture des services centraux

Ce calendrier des fermetures des services centraux établi jusqu'en 2019-2020 sera désormais calé sur des semaines pleines. Pas de fermeture ou de réouverture en milieu de semaine.

La FSU a fait observer que les fermetures en août pénalise une partie des personnels qui préféreraient partir en congés hors des périodes scolaires quand les prix des billets de transport, des locations sont moins chers.

Informations générales

Le directeur de l'Onisep se félicite de du succès de la plateforme terminales 2017-2018 très consultée. Le service MOEL est mobilisé en appui pour répondre aux questions de 1er niveau de Parcoursup : 25 contrats courts (contrats de 3 mois renouvelables 2 fois) ont été recrutés sur les différentes plateformes MOEL sur des quotités variables pour faire face aux nombreuses interrogations des lycéens et de leurs parents.

Concernant les attaques subies par l'Onisep sur les fiches métiers, le Directeur a répondu qu'il s'agit d'une instrumentalisation de la lecture trop rapide des fiches métiers. Il a préféré ne pas répondre pour faire cesser au plus vite la polémique.

La FSU a réitéré son indignation face l'absence de communication de crise, aussi bien en externe qu'en interne, qui témoigne par ailleurs de la non considération du travail des personnels de l'Onisep. Elle a rappelé que les critiques n'étaient pas infondées, que chaque création de contenus éditoriaux doit prendre en compte chaque public cible et qu'il n'est pas possible de dupliquer, de reprendre automatiquement les informations numériques d'un site vers un autre sans opérer de contrôle. Elle regrette que les alertes n'aient pas été prises en compte par la direction. Manifestement aucune alerte ne serait parvenue jusqu'à la direction ! Le comité de direction examinera, lors de son comité éditorial web - espace de coordination -, ces questions d'écriture numérique et d'alerte.

La FSU a demandé que la direction communique de façon régulière auprès des personnels sur les projets : plateforme régionale Haut de France, Onisep-service... .

Concernant le télétravail à l'Education nationale, le texte est désormais dans le circuit des signatures. Cela devrait être bientôt autorisé à l'Onisep.

Les représentants FSU au CTE du 16/02/2018

Valérie Forestiez, Louise Fromard

Questions diverses demandées par la FSU pour le CTE du 16 février 2018

De : FORESTIEZ Valérie

Envoyé : jeudi 8 février 2018 18:35

À : QUERE Michel; GONCET Corine; GUSTO Marie-Claude; WIECZOREK Nathalie; LYSER Ingrid

Cc : ALBANO Suzanne; BEAUCLAIR Aurélie; LALANNE Fabienne; PAYEN Karelle; CONGY Laurence; FAGES Danielle; PESSELON Florence; FROMARD Louise; GIRARD Marie-Noëlle; MAGISSON André; BILLY Jean-Michel

Objet : Questions de la FSU pour le CTE du 16 février 2018

Bonsoir

Veuillez trouver ci-dessous les questions de la FSU pour le CTE du 16 février prochain

Programme d'activité Onisep

- 1/ Point sur l'organisation et le fonctionnement du comité éditorial web
- 2/ Point d'information sur Onisep-Service, sur la plateforme régionale Haut de France
- 3/ Parcoursup et les attaques contre l'Onisep (fiches métiers diffusées sur Terminales 2017/2018 et Onisep.fr) -
- 4/ Point sur les concours 2018 organisés à l'Onisep et préparation des concours

- 5/ Point sur la suppression de postes à l'Onisep en 2018 : suppression des postes des chargés de diffusion en 2018 en délégations régionales

6/ Point sur le GT cartographie des emplois de l'Onisep

7/ Point sur les entretiens d'évaluation 2018 : calendrier

8/ Point sur MOEL : organisation pour faire face au volume des questions, nouveaux recrutements

9/ Point sur les « accords en vigueur » lors d'impossibilités de déplacements en cas de force majeure (conditions climatiques)

10/ Point sur le dossier RPS

11/ Point sur l'incendie de la bibliothèque de Lognes

En vous remerciant

Les représentantes FSU